



Rapport d'activités 2022

MAISON DE L'ENVIRONNEMENT



Information, Conseils, Sensibilisation, Accompagnement, Consultation, Coproduction, Médiation, Concertation, Participation

avec le soutien de



Table des matières

A.	Eléments de contexte.....	3
1.	La Maison de l'Environnement, un acteur de l'Education relative à l'Environnement.....	3
2.	Des activités envisagées à travers le prisme des Objectifs de Développement Durable	4
B.	Rapport d'activités	5
1.	Missions générales	5
2.	Les activités d'information, conseil et formation	6
2.1.	La permanence	6
2.2.	Le centre de documentation.....	9
2.3.	La sensibilisation aux Objectifs de Développement Durable.....	10
2.4.	Fiches-conseil et farde DD.....	10
3.	L'organisation de concertations territoriales.....	11
3.1.	Accompagnement d'une concertation autour du projet d'extension lumineuse de nuit à Plombières	11
4.	Accompagnement de projets.....	13
4.1.	Mise en place d'un « Défi Biodiversité ».....	13
4.2.	Accompagnement d'un projet de serre partagée	15
4.3.	Accompagnement de la dynamique « Ville Fertile »	15
5.	Activités de mise en réseau	16
5.1.	Co-organisation des Rencontres de l'ErE	16
5.2.	Préparatifs de la Conférence Benelux.....	17
6.	Expertise	18
6.1.	Participation à des commissions et groupes de travail régionaux	18
6.2.	Participation à des jurys et comités d'accompagnement.....	18
7.	Activités de promotion.....	19
7.1.	Site web et réseaux sociaux.....	19
7.2.	Campagne de promotion des services de la Maison de l'Environnement	20
7.3.	Stand au salon Municipalia	20
7.4.	Stand aux Rencontres annuelles de la participation	21
8.	Vie de l'équipe.....	21
8.1.	Bilan d'occupation du personnel	21
8.2.	Formations suivies par le personnel.....	23
8.3.	Accueil d'un stagiaire	23
C.	Contacts.....	24

A. Éléments de contexte

Le présent rapport fait le bilan des activités de la Maison de l'Environnement qui se sont déroulées entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2022**. Le programme d'activités qui sous-tend la présente mission (joint en annexe 1) a été soumis à l'Administration et à la Ministre wallonne de l'Environnement en novembre 2021. Un comité d'accompagnement de lancement de la subvention s'est tenu le 11 février 2022 pour présenter le programme envisagé, et un second, intermédiaire, a eu lieu le 12 septembre 2022. Les comptes rendus des séances sont joints en annexe 2.

1. La Maison de l'Environnement, un acteur de l'Education relative à l'Environnement

La Maison de l'Environnement s'inscrit pleinement dans la dynamique des acteurs en Education relative à l'Environnement, avec la particularité d'orienter ses démarches à la fois vers un **public adulte et autour de l'accompagnement de dynamiques de territoire et de concertation**.

A travers ses différents axes de travail, qui se focalisent sur la **mobilisation et l'implication de chacun**, la Maison de l'Environnement impulse des changements de comportement générant un impact concret et positif sur le cadre de vie.

Ces axes d'intervention sont, par ailleurs, pleinement alignés avec les fondements de l'ErE définis par le secteur et représentés sur le diagramme ci-dessous.



Le présent rapport fait référence aux « piliers » et activités transversales tels que définis par le SPW ARNE. Chaque action décrite dans le rapport sera systématiquement identifiée au regard du pilier ou de l'activité auxquels elle se réfère, selon la nomenclature présentée en page suivante :



Activités à destination du public :

- Pilier 1 : Information
- Pilier 2 : Sensibilisation
- Pilier 3 : Initiation et éducation
- Pilier 4 : Formation
- Pilier 5 : Conception d'outils (animation / formation / document)
- Pilier 6 : activités au profit du secteur ErE ou d'un territoire



Activités transversales :

- Activités de mise en réseau
- Activité de promotion
- Partenaires et collaborations extérieures
- Vie de l'équipe

2. Des activités envisagées à travers le prisme des Objectifs de Développement Durable

Pour la Maison de l'Environnement, l'**opérationnalisation des Objectifs de Développement Durable** (ODD) touchant aux thématiques environnementales (notamment à travers la Stratégie wallonne de développement durable) est également une priorité.



C'est ainsi que chaque action menée est associée à un ou plusieurs ODD prioritaires. Ce référencement apparaît à chaque chapitre du rapport.

B. Rapport d'activités

1. Missions générales

Espace Environnement propose et concrétise, avec le soutien de la Ministre wallonne de l'Environnement, un programme annuel d'activités pour la « Maison de l'Environnement ». Cette mission est menée sur l'ensemble du territoire régional.

L'objectif principal de la mission est **d'impulser une participation active à la gestion concertée de l'environnement**, dans une perspective de développement durable. Pour ce faire, la Maison de l'Environnement a développé **des compétences spécifiques** :

- la capacité à induire des changements de comportement et à susciter la mobilisation citoyenne ;
- l'animation de concertations et de médiations ;
- le soutien méthodologique ou technique aux projets participatifs ;
- l'implication dans des réflexions stratégiques menées à l'échelle de la Wallonie.

Ces compétences sont mises au service de **cinq grandes missions** :

- l'information ;
- la concertation et la médiation ;
- l'accompagnement de projets participatifs durables ;
- l'expertise ;
- la communication et la mise en réseau.

L'échange d'expériences et la mise en réseau des acteurs dans de multiples contextes restent véritablement des valeurs ajoutées de l'intervention de la Maison de l'Environnement. Forte de plus de 30 ans d'activités en Wallonie, celle-ci possède une excellente connaissance tant des forces vives à la manœuvre dans les territoires que des jeux de collaboration et d'influence qui s'exercent entre elles.

La Maison de l'Environnement est au service de différents publics.

Les citoyens et le monde associatif sont particulièrement ciblés par les services proposés. En effet, il importe de qualifier ces acteurs tant par l'information et le conseil que via un soutien à la structuration de leurs réflexions et projets ; ceci afin de les amener à prendre une place significative dans les processus de concertation, de co-construction, voire de décision, touchant au cadre de vie et, de façon plus large, à l'environnement.

Les pouvoirs publics, et plus spécifiquement **les entités locales** telles que les communes, constituent également un public-cible de la Maison de l'Environnement. Ils y trouvent des conseils et outils pour renforcer les actions de gestion du territoire de façon participative et innovante.

2. Les activités d'information, conseil et formation



- 1 - Information
- 2 - Sensibilisation
- 3 - Initiation et éducation
- 4 - Formation
- 5 - Conception d'outils

Pour la Maison de l'Environnement, l'information est une étape essentielle qui permet aux individus de se positionner en tant qu'**acteurs éclairés et aptes à agir** pour favoriser le développement durable de leur cadre de vie.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- délivrer une information claire, accessible et actualisée, générale ou spécialisée (juridique, technique...);
- aider à la compréhension de situations concrètes parfois complexes ;
- conseiller pour une participation citoyenne active et responsable ;
- anticiper d'éventuels conflits.

A ces fins, plusieurs outils sont exploités. Ils sont présentés ci-dessous.

2.1. La permanence

Cet outil répond à une **demande d'information spécifique et ciblée** en apportant des réponses et conseils au cas par cas.

Les personnes recherchant une information relative à l'environnement et au cadre de vie sont ainsi mis en contact avec des éco-conseillers qui prodiguent des conseils adaptés à la nature de leur demande.



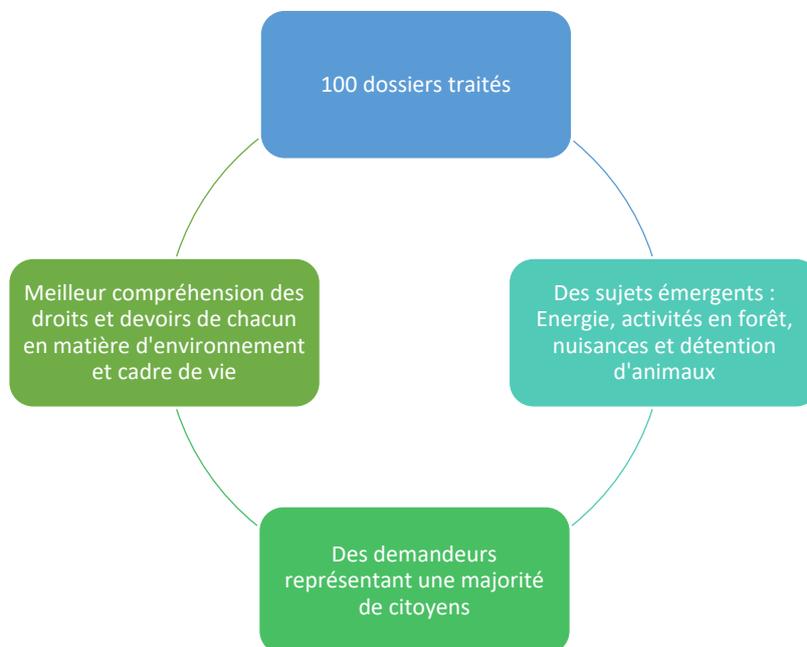
En parallèle aux initiatives de terrain suivies par la Maison de l'Environnement, les appels reçus à la permanence téléphonique ou par mail mettent en évidence l'évolution des préoccupations des citoyens et, plus largement, celle des **besoins sociétaux**. Cette information est précieusement exploitée pour produire des outils. Elle est aussi impulsée dans des réflexions alimentant les politiques régionales.

Accessible du lundi au vendredi au 071/300.300, par mail me@lamaisondelenvironnement.be ou sur simple visite dans nos locaux de Charleroi, la permanence rencontre diverses attentes :

- le demandeur reçoit des éclaircissements par rapport à des démarches administratives ou un processus législatif ;
- l'éco-conseiller l'aide à trouver les bons interlocuteurs et peut servir d'intermédiaire ou de médiateur en cas de conflit.

Chaque dossier est répertorié de façon informatique dans **une base de données permettant d'évaluer** annuellement les caractéristiques des demandes (objet de la demande, zone géographique, profil du demandeur...).

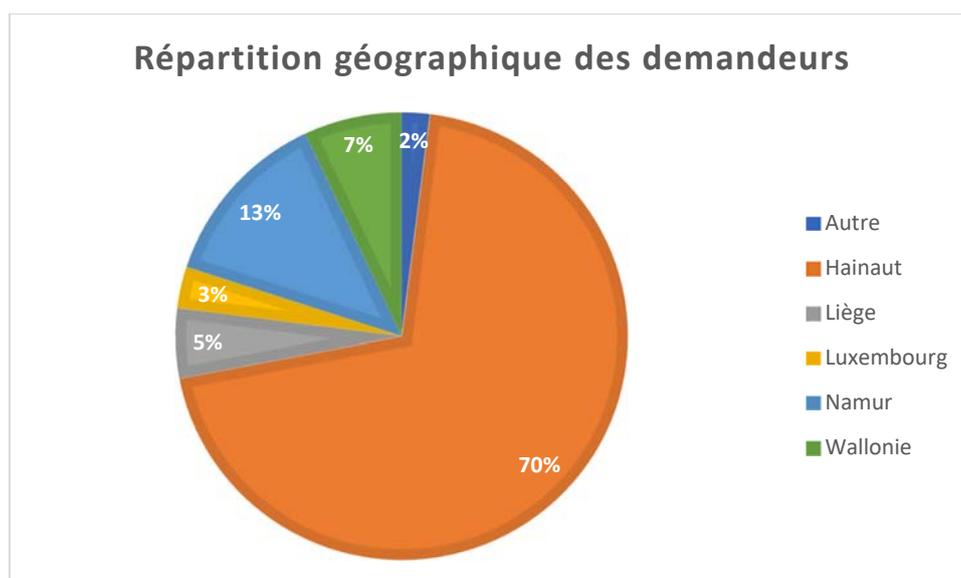
Pour 2022, les quelques chiffres-clés suivants sont à épingle :



La liste des dossiers traités pour la permanence de la Maison de l'Environnement en 2022 est jointe en annexe 3.

Les statistiques plus précises de cette activité sont reprises ci-dessous.

La répartition géographique des dossiers traités est ainsi la suivante :



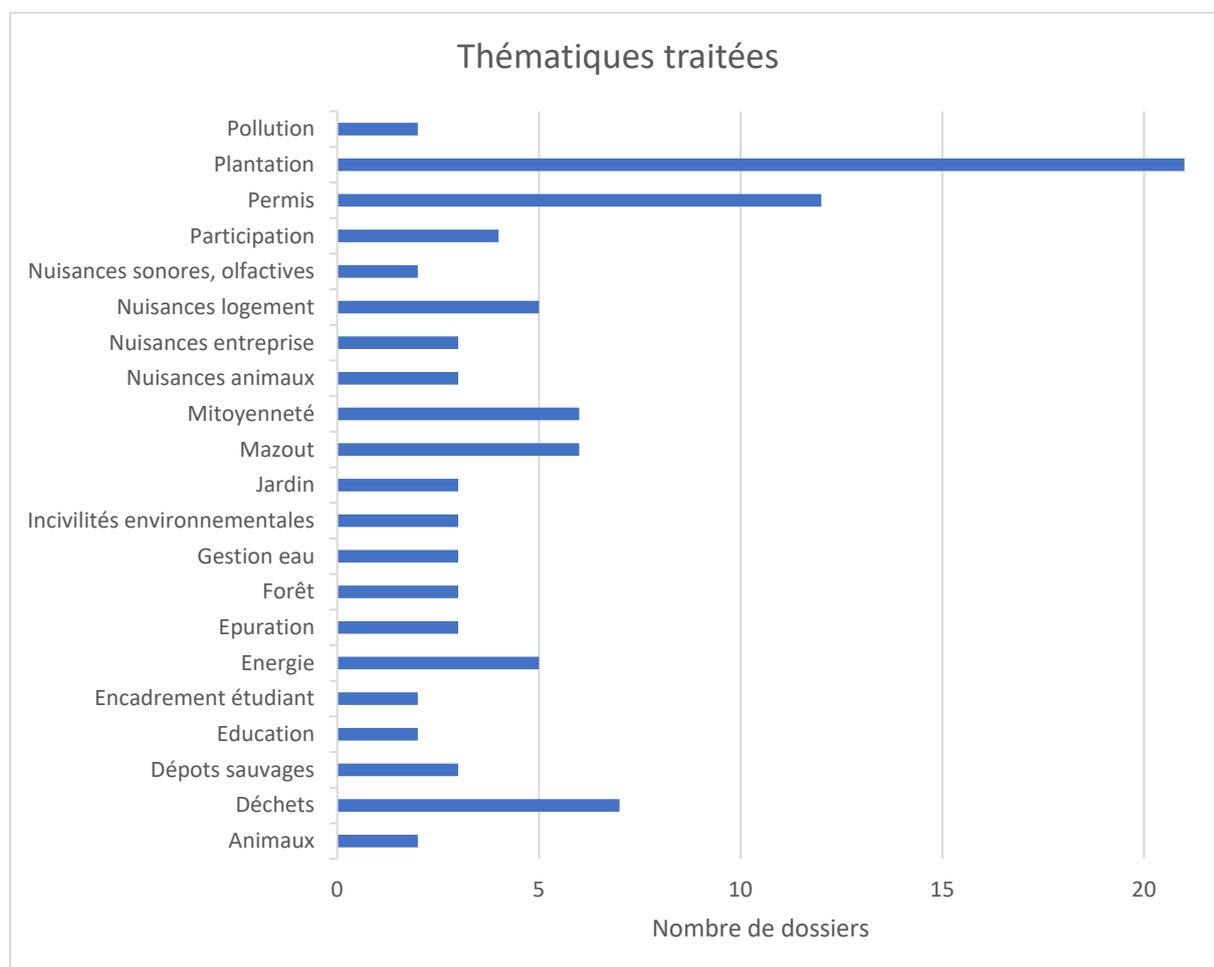
On constate que le service est **solicité dans 4 provinces wallonnes sur 5**. Ce résultat est le fruit d'un travail de promotion des services offerts, réalisé tout au long de l'année. La visibilité plus importante en province de Hainaut (70% des dossiers) s'explique, entre autres, par la

localisation même des bureaux à Charleroi et par les relations plus étroites de la Maison de l'Environnement (et, plus globalement, d'Espace Environnement) avec de nombreuses communes du Hainaut. La notoriété de nos services y est donc plus élevée.

Les dossiers répertoriés dans la rubrique « Wallonie » sont des demandes parvenues par mail, et que nous traitons, mais pour lesquelles nous n'avons pas d'information concernant les coordonnées exactes du demandeur. Néanmoins, l'objet de la question nous permet de savoir qu'elle vient de Wallonie.

Deux demandes nous ont été adressées à partir de la France, elles ont été répertoriées dans la rubrique « autre ».

Les sujets des questions formulées à la permanence sont divers. Ils touchent à la fois à des **aspects juridiques et légaux, ainsi qu'à des aspects pratiques et techniques**. Le tableau ci-dessous reprend le classement des dossiers par thématiques traitées :



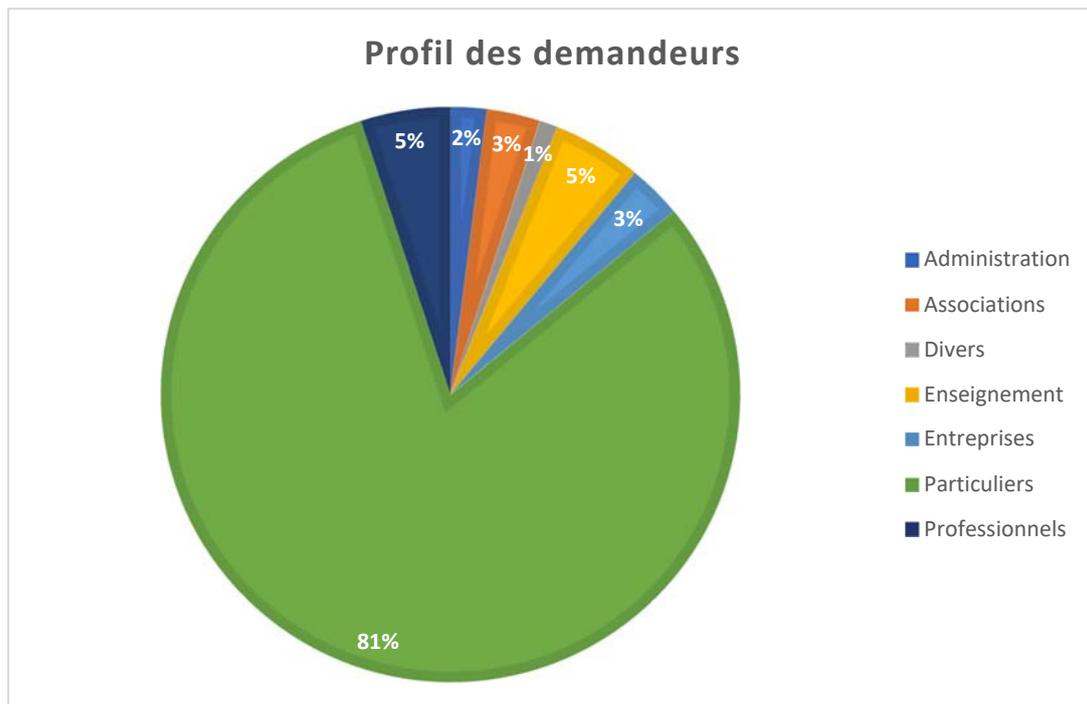
Depuis plusieurs années, à côté des demandes individuelles concernant les distances de plantations et les conflits liés à la présence de plantations gênantes dans les propriétés voisines, nous constatons que les sujets se diversifient de manière croissante.

Parmi les thématiques observées durant l'année, on notera la détention d'animaux et les nuisances potentiellement occasionnées, les nuisances environnementales en proximité immédiate du cadre de vie du demandeur, l'énergie (installation panneaux, chauffage au

mazout et la conformité des infrastructures), les usages récréatifs en forêt, les incivilités environnementales (et plus particulièrement, les dépôts).

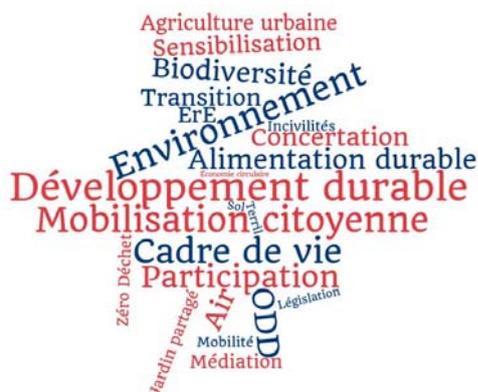
Enfin, l'analyse du profil des personnes qui font appel à la permanence nous révèle que :

- 81% d'entre elles sont des particuliers ou collectifs citoyens dont 20% représentent des associations, ce qui est en phase avec les objectifs premiers du service proposé ;
- 10% sont des administrations ou des personnes issues du secteur de l'enseignement ;
- 8% sont des professionnels et entreprises (secteur privé).



2.2. Le centre de documentation

Le centre de documentation d'Espace Environnement fournit de nombreux services d'information à la Maison de l'Environnement.



D'une part, il envoie régulièrement, en fonction de l'actualité, des informations provenant du **dépouillement de newsletters, de revues et de sa veille documentaire** réalisée grâce à des outils spécifiques.

Ci-joint, un nuage de mots reprenant les différents thèmes monitorés quotidiennement par la Maison de l'Environnement.

D'autre part, la Maison de l'Environnement peut effectuer des recherches documentaires dans la base de données du centre de documentation afin de répondre à une question de la permanence, rédiger une fiche, mettre à jour les connaissances de ses éco-conseillers... Cette base de données s'enrichit d'année en année avec de nouvelles ressources (livres, brochures, formations, articles...). Pour l'année 2022, « 81 » nouvelles références ont été ajoutées au compteur (voir annexes 4 et 5).

Ci-dessous, l'illustration de certains ouvrages exploités par la Maison de l'Environnement durant l'année 2022.



2.3. La sensibilisation aux Objectifs de Développement Durable

En collaboration avec Associations 21, la plateforme francophone d'acteurs associatifs en Développement Durable, la Maison de l'Environnement s'est impliquée dans les travaux visant à proposer un nouveau scénario pédagogique pour exploiter l'outil Cap 2030 avec un public de type « jeunes ».

2.4. Fiches-conseil et farde DD

La Maison de l'Environnement dispose d'une **série de fiches-conseil destinées à vulgariser la législation** en lien avec différents sujets : permis d'environnement, permis unique, distances de plantation, épuration, incivilités environnementales et code forestier.

Les fiches assurent une réponse adéquate aux demandes (tant des citoyens que des administrations communales) et constituent, à ce titre, un outil d'information particulièrement accessible, et donc utile.

Ces fiches-conseil sont principalement consultées par le biais d'un téléchargement¹. Au-delà de leur consultation possible en ligne, certaines fiches sont également disponibles en version papier. Au vu du succès remporté auprès du grand public, nous restons convaincus de l'intérêt de publier et d'actualiser régulièrement des fiches-conseil et continuerons donc à les promouvoir activement, sauf avis contraire du comité d'accompagnement.

Suite à l'évolution du décret « Incivilités environnementales » (modifications entrées en application le 1^{er} juillet 2022), une mise à jour de la fiche consacrée à ce thème a été nécessaire. Cette nouvelle version a été envoyée à toutes les communes wallonnes. La fiche actualisée est jointe en annexe 6 du rapport.



¹ Les fiches-conseil de la Maison de l'Environnement sont consultables en ligne : <https://www.lamaisondelenvironnement.be/fiches-legislatives/>

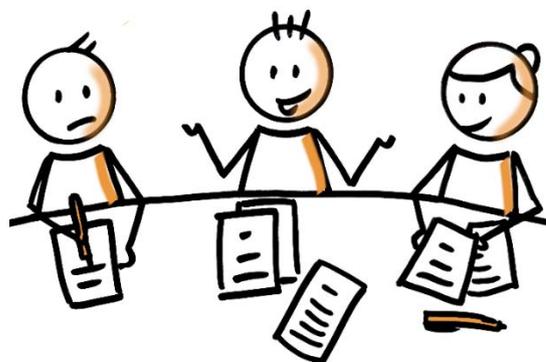
Par ailleurs, **la série des 8 fiches-conseil dédiées au permis d'environnement** a également fait l'objet d'une révision. Elles seront largement diffusées à cette occasion au premier trimestre 2023.

3. L'organisation de concertations territoriales



La concertation est un **moyen privilégié d'intervention** de la Maison de l'Environnement, que ce soit dans le cas de la gestion d'un conflit, d'une procédure de consultation publique ou l'accompagnement de projets.

Les demandes de concertation peuvent émaner des autorités communales ou régionales, des entreprises ou des habitants. Elles prennent le plus souvent place dans le cadre de processus réglementaires (demande de permis d'environnement ou de permis unique). Des concertations particulières sont toutefois aussi menées dans le cadre de demandes d'accompagnement de projets (tracer des sentiers de promenades, initier un compost collectif ou un jardin partagé, par exemples).



Dans tous les cas, **l'intervention d'un tiers neutre**, garant de l'établissement et du maintien d'un climat de confiance, est propice à l'installation d'un espace de dialogue de qualité. C'est bien là le rôle de la Maison de l'Environnement.

En 2022, la Maison de l'Environnement a été sollicitée sur le dossier détaillé ci-dessous :

[3.1. Accompagnement d'une concertation autour du projet d'extension lumineuse de nuit à Plombières](#)

La Maison de l'Environnement a été sollicitée par la Commune de Plombières, en vue de l'accompagner dans une concertation avec les citoyens au sujet d'un projet d'extinction lumineuse de l'éclairage public nocturne.

Voyant croître la facture associée aux consommations électriques du territoire, la commune s'était, en effet, questionnée quant aux actions à entreprendre pour réduire cette dépense. C'est ainsi que la réduction de l'éclairage public, et plus spécifiquement l'idée d'une extinction de quelques heures en cœur de nuit, a été identifiée comme un levier. Consciente des débats que cette proposition pouvait engendrer localement, la commune a voulu anticiper en organisant, de manière volontariste, un échange avec la population.

Forte de son expertise sur de précédents dossiers sur ce thème (notamment Tournai – voir les rapports d'activités précédents), la Maison de l'Environnement a proposé une réunion préalable avec l'administration, l'échevin de l'Environnement et le gestionnaire de l'éclairage (Ores), afin de poser le cadre potentiel de ce projet de sobriété lumineuse. Cette rencontre a permis à la commune de préciser les enjeux associés à cette mesure, à savoir la réduction des consommations énergétiques et donc de l'enveloppe budgétaire associée ; la préservation de la biodiversité nocturne ; la mise en question de l'éclairage intrusif dans les habitations et de son impact sur la santé publique ainsi que des aspects patrimoniaux liés à l'observation du ciel étoilé. Par ailleurs, Ores a pu préciser les différents scénarios de faisabilité technique envisageables.



Le 21 juin 2022, une réunion publique a été organisée. Animée par la Maison de l'Environnement, elle a eu pour objectifs de :

- présenter la problématique de la pollution lumineuse et les principes d'actions ;
- expliquer le projet d'extinction de la commune en vue de réduire la facture liée aux consommations énergétiques ;
- récolter les réactions des citoyens, répondre à leurs questionnements et craintes éventuelles ;
- prendre la mesure d'une adhésion éventuelle des citoyens à l'égard du projet.

Le climat de cette réunion fut très serein. Plusieurs questions techniques ont trouvé réponse en séance, grâce à l'intervenant représentant Ores.



Suite à cette réunion, le Conseil communal s'est prononcé en faveur d'une extinction partielle de l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin, chaque jour de la semaine sauf le samedi. Les installations requises pour opérationnaliser cette mesure ont été mises en œuvre dans le courant du mois de septembre 2022. A travers cette décision, Plombières a précédé les nombreuses communes qui depuis novembre 2022 ont décidé d'imposer l'extinction en cœur de nuit de l'éclairage public pour atténuer l'impact de l'augmentation des coûts de l'énergie sur les finances communales.

4. Accompagnement de projets



La Maison de l'Environnement propose ses services pour accompagner des projets participatifs, de la genèse des idées à la concrétisation, que ce soit dans un quartier, une école, une maison de repos...

La Maison de l'Environnement met ainsi en pratique son savoir-faire pour :

- cerner les besoins et les attentes du public visé ;
- développer une méthode de travail créative et des outils pertinents de mobilisation et de conception participative ;
- dynamiser le processus engagé ;
- évaluer et capitaliser le travail réalisé pour que l'expérience soit valorisée et profite à d'autres.

4.1. Mise en place d'un « Défi Biodiversité »

En collaboration avec la Commune de Montigny-le-Tilleul, territoire pilote du projet, la Maison de l'Environnement a entamé la mise en place d'un Défi Biodiversité. Le principe du projet est le suivant : pendant 8 à 9 mois, un groupe de citoyens sélectionnés sur base volontaire est invité à se réunir autour d'ateliers ou d'activités de réhabilitation de la biodiversité.

Parmi les sujets proposés, il est notamment question de promenades à la découverte des plantes et animaux sauvages, de relevés d'indices biotiques afin d'évaluer la bonne santé d'un cours d'eau, de démonstrations de pratiques de jardinage adaptées à la biodiversité locale, de fabrication de nichoirs, de découverte de la permaculture...

En plus de ces activités collectives et conviviales, les participants sont invités à s'engager individuellement au travers d'actes positifs pour la biodiversité à la maison ou dans des espaces partagés. Un recueil de bonnes pratiques les accompagne dans cette mobilisation progressive.

L'ambition d'un projet de ce type vis-à-vis des citoyens est triple :

- il s'agit de les ouvrir à ces questions et de faire d'eux des « ambassadeurs » nature, afin qu'ils sensibilisent à leur tour leur entourage ;
- il convient de les outiller en leur présentant diverses techniques, méthodes et connaissances qui leur permettront de prendre une place active pour la biodiversité locale ;
- la mise en réseau des citoyens est essentielle au projet. En collaborant, les participants en apprennent davantage et de manière plus ludique qu'en agissant seuls et, par la même occasion, le tissu social de la commune s'en voit renforcé.

Les activités suivantes ont été réalisées durant le Défi :

- élaboration de la carte des acteurs à mobiliser ;
- organisation de la collaboration avec la commune ;
- recrutement des familles (flyer de promotion joint en annexe 7) ;
- construction du programme d'activités ;
- installation de la dynamique de groupe ;
- déploiement de la stratégie de communication autour du projet : affiches et articles de présentation, séance d'information le 12 mars, et stand animé le 23 avril, durant la Semaine de l'Ecologie de Montigny-le-Tilleul ;
- organisation d'ateliers pratiques :
 - le dimanche 1^{er} mai : balade découverte avec un guide nature dans la réserve naturelle du Brun-Chêne et co-construction du programme du Défi avec les participants ;
 - le dimanche 22 mai : visite de jardins aménagés et entretenus par des citoyens passionnés avec explications sur les aménagements en faveur de la biodiversité proposées par un responsable du Réseau Nature de Natagora ;
 - le samedi 18 juin : réalisation d'indices biotiques, en collaboration avec le Contrat de Rivière Sambre & Affluents ;
 - le 4 septembre : balade formative aux plantes comestibles ;
 - le 13 octobre : conférence/débat sur la permaculture ;
 - le 19 novembre : confection de dispositifs de nourrissages et nichoirs pour oiseaux ;
 - le 15 décembre : évènement fédérateur de clôture du Défi.

Comment participer ?
En vous inscrivant auprès du service Environnement de la commune ou directement via notre formulaire d'inscription en ligne :

 <https://forms.gle/aKyq5oyoznPGFVIQZ>

SCAN ME

Informations pratiques

- Quand ?
 - Activité de lancement : le samedi 23 avril lors du Salon « Aux gestes citoyens »
 - Un atelier en groupe toutes les 4 à 6 semaines
- Où ? Sur la commune de Montigny-le-Tilleul
- Comment ?
 - Seul ou en groupe
 - Participation gratuite et sur base volontaire aux différentes activités
 - Accompagnement privilégié dans la mise en place d'actions individuelles

Contact
Séance d'information ce 12 mars à 14h à la salle Laloyaux de Landelies
Nancy Berna : nberna@espace-environnement.be
Service Environnement : environnement@montignyletilleul.be

Editeur responsable : Serge Vignels
Rue de Montigny 29, 6000 Charleroi

Né pas jeté sur la voie publique



L'annexe 8 présente des illustrations de ces différentes activités.

Un guide méthodologique, sous la forme de fiches, est en cours de finalisation. Ce format très pratique et rapide à consulter sera diffuser à l'ensemble des communes wallonnes afin que puissent progressivement germer des Défis dans d'autres communes wallonnes.

4.2. Accompagnement d'un projet de serre partagée

L'AMO Point Jaune de Gilly a fait appel aux services de la Maison de l'Environnement pour l'aider à mettre en place un projet de serre partagée avec l'école communale Cité Germinal à Gilly.

Une serre à l'abandon depuis des années est, en effet, présente sur le terrain de l'école. L'AMO souhaitait donc rendre son utilité première à cette serre et ainsi disposer d'un outil pour sensibiliser les enfants au jardinage.

A ces fins, le travailleur social du quartier de l'AMO a été accompagné dans l'identification des parties prenantes du projet et le balisage des différentes étapes de celui-ci. Des pistes d'actions lui ont également été proposées, mettant en évidence les points d'attention-clés pour la réussite du projet.



La Maison de l'Environnement a ensuite participé à la réunion d'information organisée sur le site de l'école avec les différents partenaires prêts à s'impliquer dans ce projet de jardinage (intervenant social de l'AMO, direction de l'école, coordination de l'accueil extrascolaire, accueillantes de l'accueil extrascolaire, représentants de la Régie de Quartier – gestion des espaces verts).

Une première activité de remise en état de la serre a eu lieu avec les enfants. La période estivale et les fortes chaleurs n'ayant malheureusement pas été propices pour maintenir les semis effectués, le projet a repris en septembre 2022.



4.3. Accompagnement de la dynamique « Ville Fertile »

La plateforme Ville Fertile est aujourd'hui l'un des acteurs-clés du développement de l'agriculture urbaine sur le vaste territoire de Charleroi Métropole. Depuis sa création en 2017, la dynamique n'a cessé de croître, à la fois au regard des partenariats qui s'y développent et au vu de l'agenda des activités proposées.

Depuis mars 2020 et l'émergence de la crise sanitaire, les acteurs ont une marge de manœuvre limitée en matière d'organisation d'événements. Ils tentent, malgré tout, et par divers moyens, de maintenir la mobilisation locale. La Maison de l'Environnement est à leurs côtés dans ce contexte délicat.

La relance des activités n'est toutefois pas chose aisée, compte tenu des nombreuses phases de confinement qui se sont succédé. Toutefois, faisant suite à la séance d'information

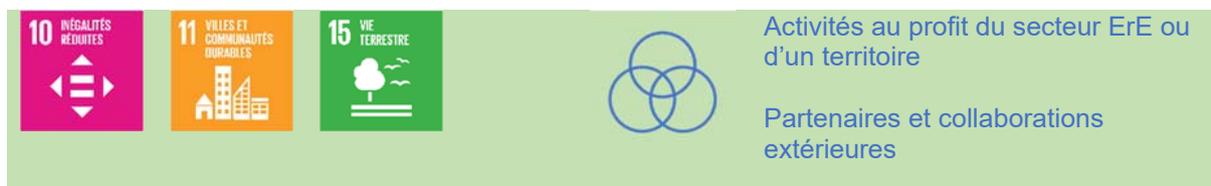
organisée le 16 novembre 2021, de nouvelles forces vives ont intégré le groupe porteur. Ainsi, le 27 janvier 2022, une rencontre a été mise sur pied dont l'objectif était de planifier l'année à venir (activités envisagées : échange de semis et plantation des surplus dans l'espace public, soutien à la création d'un jardin de quartier, événement Ville Fertile 2022) mais aussi de répartir les tâches en fonction de l'implication de chacun et de définir les liens à développer avec les différents partenaires.

Une visite du site Jumet Bio² a également été organisée le 23 février afin de découvrir les activités qui y sont proposées et y organiser l'événement annuel Ville Fertile. Celui-ci a eu lieu le 2 avril 2022.

Au programme : présentation et mise en lien de projets (culture de céréales et de blés anciens, jardin partagé Jardinelle, Chèvrerie des saules, Granges de la Gageole...), échanges d'idées et de savoir-faire, ateliers (miel, savon, lactofermentation...) et moment convivial sous la forme d'une auberge espagnole. Une soixantaine de participants ont été au rendez-vous.

En juin, une réunion de bilan et pistes de réflexions pour la suite du programme d'activités a été organisée.

5. Activités de mise en réseau



5.1. Co-organisation des Rencontres de l'ErE

Aux côtés du Réseau IDée, la Maison de l'Environnement a co-organisé les Rencontres d'Education relative à l'Environnement (ErE).

Celles-ci sont traditionnellement bisannuelles. Cependant, l'édition 2020, consacrée au thème de la biodiversité, avait dû être annulée et reportée à deux reprises, compte tenu de la pandémie de COVID19. Elle a toutefois pu être reprogrammée le 28 juin 2022 à la Citadelle de Namur.

Les Rencontres de l'ErE sont toujours l'occasion d'échanger sur des pratiques, de mieux se connaître entre acteurs engagés pour l'Education relative à l'Environnement, de réfléchir à une problématique liée à l'ErE et de construire des pistes d'action innovantes.

Plus spécifiquement, les objectifs de l'édition 2022 étaient les suivants :

- rencontrer de nouvelles personnes et permettre le réseautage ;
- consolider et/ou enrichir les pratiques pédagogiques liées à la biodiversité ;
- nourrir la réflexion quant aux enjeux liés à la biodiversité.

² Situé à Jumet dans le domaine des Soeurs de Notre-Dame, Jumet Bio développe différents projets en lien avec la permaculture, l'éco-rénovation, la formation.

La Maison de l'Environnement a participé à plusieurs réunions préparatoires afin d'élaborer le programme des Rencontres et de tester la méthodologie proposée. Nous avons apporté des pistes d'amélioration sur base de notre expérience. Le programme est joint en annexe 9.

Le jour J, 87 participants ont pu réfléchir, échanger et co-construire lors d'ateliers en sous-groupes via six parcours thématiques (pétales) proposés pour découvrir la biodiversité à savoir : Services écosystémiques, Santé, Biologie, Politique, Émerveillement et Philosophie. Ils ont également pu assister à une conférence sur l'écologie intégrale et échanger sur l'intégration de la biodiversité dans l'ErE lors d'animations ludiques.



Sur site, la Maison de l'Environnement a pris en charge l'animation de l'un des sous-groupes afin d'assurer le bon déroulement du processus méthodologique et de permettre des échanges constructifs et qualitatifs. Nous avons également apporté une aide logistique pour l'organisation.



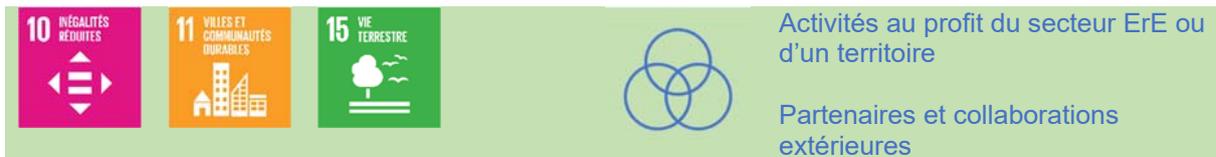
[5.2. Préparatifs de la Conférence Benelux](#)

A la demande du SPW ARNE, la Maison de l'Environnement a été consultée dans le cadre des préparatifs de la prochaine Conférence Benelux pour l'Éducation à l'Environnement et au Développement durable, qui sera coordonnée par la Wallonie.

Aux côtés du Réseau IDée, Ecotopie et Vie Féminine, la Maison de l'Environnement s'est impliquée activement pour définir le format et le programme de l'événement.

Progressivement, il s'est avéré que cette mission prenait une ampleur significative. Le SPW a donc alloué à ce travail un financement propre permettant à la fois d'assurer les préparatifs en 2022, de prendre part à l'organisation de l'événement en février 2023 et de contribuer à l'évaluation de celui-ci. En conséquence, cette activité ne ressortira plus de la subvention de la Maison de l'Environnement.

6. Expertise



6.1. Participation à des commissions et groupes de travail régionaux

Par le biais de la permanence évoquée précédemment, lors de processus de participation ou encore à l'occasion d'accompagnement de projets, la Maison de l'Environnement travaille en **étroite relation avec les acteurs de terrain** (réseau associatif, communes, citoyens...).

Dans le but de **transmettre les expériences capitalisées et les informations recueillies** auprès de ces acteurs de terrain, elle fait part de son expertise à différents niveaux :

- participation aux travaux d'Associations 21 : en 2022, la Maison de l'Environnement s'est impliquée spécifiquement sur la question de l'appropriation des ODD ;
- Intervention dans une formation coordonnée par Canopea traitant des projets communaux soutenant la biodiversité – les 7 et 22 septembre : présentation du Défi Biodiversité et des processus participatifs au service de la biodiversité locale.



6.2. Participation à des jurys et comités d'accompagnement

En 2022, la Maison de l'Environnement s'est engagée à participer aux jurys des projets suivants :

- l'appel à projets « Vis mon village » coordonné par la Fondation Roi Baudouin - édition spéciale à l'attention des territoires ayant souffert des inondations en juillet 2021 (soutien financier apporté à des projets de reconstruction et redynamisation sociale) : analyse de 120 dossiers et participation au jury le 3 mai 2022 ;
- l'appel à projets « alimentation saine et durable, zéro déchet et projets solidaires inclusifs » organisé à l'initiative de la Province de Namur à l'attention des associations et regroupements de citoyens en associations de fait sur le territoire : participation au jury du 7 février 2022 ;
- encadrement d'une stagiaire de l'Institut Eco-Conseil, dont le travail portait sur la mise en place participative d'un projet de cour d'école à usage partagé (accessibilité à des usagers en dehors d'ouverture de l'établissement scolaire) sur la Commune d'Ixelles (service Rénovation urbaine). Le jury s'est tenu le 31 mars 2022 ;



- Jury de mémoire d'un étudiant de l'ULiège en Master de Sciences et Gestion de l'Environnement - Finalité « Pays En Développement ». Le sujet d'étude portait sur la participation des citoyens dans des dynamiques locales de préservation de la biodiversité. N.B. : cet étudiant a également été accueilli chez Espace Environnement pour un stage de 3 mois. Cet aspect est développé au point 8.3.
- Jury de sélection d'un logo/slogan pour la campagne communale « Jurbise Plus Propre » : une centaine de propositions ont été analysées suite à un concours lancé dans toutes les écoles de l'entité. Cette démarche s'inscrivait dans le cadre du plan communal de propreté publique porté par Jurbise. 
- Jury d'un appel à projets citoyens mené par la Commune de Braine-le-Comte « des talents brainois 2022 ». Un à deux candidats ont été choisis par catégorie (à savoir la culture, le sport, l'économie locale, la citoyenneté et l'environnement). Parmi les membres du jury, plusieurs organismes étaient présents (ADL, journaliste, directeur du centre sportif, etc.) offrant une mixité de points de vue et d'analyse des dossiers. Participation à la séance de jury du 16 septembre 2022. 

Par ailleurs, la Maison de l'Environnement est régulièrement sollicitée par des stagiaires dans le cadre de leur travail de fin d'études. Des conseils sont alors délivrés à l'occasion d'entretiens individuels ponctuels. En 2022, une seule demande a été reçue et traitée, celle d'une étudiante en santé environnementale de l'Ecole de Santé Publique de l'ULB, souhaitant aborder l'impact de la qualité environnementale sur la santé dans un contexte urbain, tel que celui de la ville de Charleroi.

7. Activités de promotion



7.1. Site web et réseaux sociaux

La Maison de l'Environnement dispose de son propre site Internet afin de présenter ses services et outils : www.lamaisondelenvironnement.be.

L'actualité de nos activités y est régulièrement publiée.



Par ailleurs, une interaction est établie avec la page Facebook existante (<https://www.facebook.com/maisonenvironnementwallonie>), ce qui autorise une plus grande dynamique et des followers plus nombreux (295 « amis » au 31/12/22) et mieux informés.

Pour ce qui est de la page Facebook elle-même, 37 posts y ont été publiés durant la période de rapportage, sur les sujets suivants :

- l'annonce des événements organisés par la Maison de l'Environnement, tels que le Défi Biodiversité, les ateliers de Ville Fertile, la tenue d'un atelier au Festival Maintenant, ou encore les Rencontres de l'ErE ;
- le relais d'événements ayant trait à l'environnement en Wallonie, auxquels la Maison de l'Environnement apporte son crédit ;
- la promotion d'outils offrant des possibilités aux citoyens de s'impliquer dans la préservation de leur cadre de vie ;
- la mise en valeur d'ouvrages et études sur des problématiques environnementales traitées par la Maison de l'Environnement ;
- des communications sur des appels à projets auxquels les collectifs citoyens ou administrations peuvent répondre.

L'usage d'Internet et des réseaux sociaux a tout son sens pour la Maison de l'Environnement, dont la majorité des services est développée à destination du citoyen. Par ce biais, la Maison de l'Environnement peut engranger en retour, commentaires, suggestions et idées nouvelles à développer. En cela, elle met également en application le principe de participation et de coproduction.

[7.2. Campagne de promotion des services de la Maison de l'Environnement](#)

Durant le courant de l'année 2022, la campagne de communication mettant en valeur les principaux services offerts par la Maison de l'Environnement a été poursuivie. Lors de chaque temps fort, un service est mis à l'honneur, ce qui permet de faire découvrir les outils et activités proposés dans ce cadre spécifique, à destination de nos publics-cibles. Un exemple de projet et/ou un témoignage d'une commune, d'une association ou encore d'un citoyen vient souvent en illustration.

Durant la période de reporting, un éclairage a été mis sur notre service d'information et conseil. A travers un article dédié, nous avons ainsi mis en évidence la permanence, les fiches-conseil et la farde composée des différents dossiers « développement durable ». Celui-ci a été diffusé principalement via Facebook. Un mailing direct a aussi été adressé à l'ensemble des éco-conseillers et conseillers en environnement de Wallonie. L'article a également été publié sur le site web et relayé sur Facebook. Il est joint en annexe 10 du rapport.

[7.3. Stand au salon Municipalia](#)

Les 21 et 22 avril 2022, la Maison de l'Environnement a participé au Salon Municipalia à Marche-en-Famenne. Cet événement s'adresse d'abord aux mandataires communaux wallons. Il offre dès lors, une belle opportunité pour présenter nos services. Par ailleurs, les échanges et discussions que nous avons régulièrement avec les élus et les agents à cette occasion nous permettent d'épingler d'éventuels sujets d'intérêt pour nos futures activités.



7.4. Stand aux Rencontres annuelles de la participation

Le 14 octobre 2022, la Maison de l'Environnement a participé à la première édition des Rencontres de la participation à Louvain-la-Neuve. L'évènement a été organisé à l'initiative d'un consortium d'universités coordinatrices du Certificat inter-universitaire en démocratie participative (UCL, UMon, ULiège, UNamur, ULB, Université Saint-Louis). A cette occasion, plusieurs projets ayant expérimenté des processus de participation citoyenne ont été présentés. Ce fut également une première expérience de mise en réseau des acteurs qui de près ou de loin soutiennent la participation. L'évènement pourrait être reprogrammé en 2023.



8. Vie de l'équipe

8.1. Bilan d'occupation du personnel

La Maison de l'Environnement réunit une équipe dont la pluridisciplinarité et le professionnalisme font la force des projets entrepris. Le tableau présenté en page suivante reprend l'équipe de travail.

Par ailleurs, la Maison de l'Environnement bénéficie du soutien, au sein d'Espace Environnement, de différentes personnes ressources et, en particulier de :

- Thérèse Devallée : sociologue, licenciée en communication sociale, webmaster ;
- Marthe Desclée : documentaliste.

Enfin, la Maison de l'Environnement s'insère dans un vaste réseau constitué d'associations et de professionnels actifs dans le domaine de l'environnement. Elle est membre de fédérations telles que le Réseau IDée ou Canopea, et entretient des contacts réguliers avec des acteurs tels que les GAL, CRIE, parcs naturels, l'Institut Eco-Conseil, la FRW, etc. Ce réseautage apporte un complément aux ressources internes et permet d'échanger activement de nombreuses informations, méthodologies et pratiques mais aussi d'orienter au mieux les personnes qui entrent en contact avec elle.

Prénom NOM	Formation	Expérience utile (en années)	Rôle dans le cadre de la mission
Delphine FONTENOY	Licenciée en Sciences biologiques, DES en Gestion de l'Environnement	17	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination générale de la mission et relation avec le comité d'accompagnement ▪ Gestion administrative et financière ▪ Coordination axe information et conseil ▪ Elaboration d'outils d'information et de sensibilisation ▪ Aide à la mise en place de projets ▪ Communication et mise en réseau
Nancy BERNA	Licenciée en Sciences biologiques, éco-conseillère	6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration d'outils d'information et de sensibilisation ▪ Aide à la mise en place de projets participatifs ▪ Expertise et partage de bonnes pratiques
Jean-François BAYOT	Licencié en sciences du travail Conseiller en environnement	19	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement participatif et amélioration du cadre de vie
Eddy BACHORZ	Licencié en géologie Conseiller en environnement	25	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concertation et réflexion méthodologique
Justine MARECHAL (pour le 1 ^{er} semestre)	Master en Science politique, Formation complémentaire en Développement, Environnement et société, éco-conseillère	10	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information et conseil ▪ Aide à la mise en place de projets
Marie-Valentine MAQUET (pour le second semestre)	Master en biologie des organismes et écologie	7	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information et conseil
Antonella GALIONE	Secrétaire de direction	26	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secrétariat de la mission

8.2. Formations suivies par le personnel

En 2022, des membres de l'équipe ont suivi les formations suivantes :

- « Développement durable à intégrer dans les pratique éducatives », journée délivrée par FormaForm (<https://www.formaform.be/>), dispositif partenarial mis en place par le Forem, Bruxelles Formation et l'Ifapm qui veut mutualiser les ressources et renforcer les organisations ;
- « Animation de réunions à distance », e-learning de Worklab sous la forme de webinaire à regarder librement.

8.3. Accueil d'un stagiaire

Pour une période de 3 mois, entre février et mai, un stagiaire a rejoint l'équipe de la Maison de l'Environnement, sous la supervision de Delphine Fontenoy. Il s'agit de Julien Declercq, en dernière année de Master en Sciences et Gestion de l'Environnement - finalité « Pays En Développement » à l'ULiège.

Julien a plus particulièrement contribué au lancement du projet Défi Biodiversité. Il a, notamment, pris part aux tâches suivantes :

- construction de la carte des acteurs : parties prenantes locales, ou acteurs ressources régionaux ;
- recherches documentaires ;
- coordination avec la commune accueillant le Défi (Montigny-le-Tilleul) ;
- élaboration des documents de l'appel à candidatures (conditions de participation, etc.) ;
- sélection des familles ;
- participation aux différents contacts avec les ménages impliqués dans le projet (séance de lancement, atelier) ;
- collaboration dans la rédaction de fiches-ateliers ;
- collaboration dans la rédaction de documents de capitalisation (utiles à l'élaboration du guide méthodologique final).



Le stage effectué par Julien a été très positivement évalué. Julien a, en effet, été un renfort très utile pour le lancement du Défi Biodiversité. Il a su intelligemment installer la collaboration avec la commune, et avec tous les autres acteurs impliqués dans la dynamique. Il a démontré d'une aisance dans la prise de parole en public (séance d'information citoyenne, ateliers collectifs avec des familles et la commune), et su adapter sa posture selon l'interlocuteur. Il a été réactif quand il le fallait et force de proposition au moment opportun (notamment dans la production d'outils d'animation). Il a su prendre en compte les remarques et suggestions d'amélioration.

Julien a terminé sa formation par la réalisation d'un mémoire portant sur la « Sensibilisation aux contributions, aux facteurs de changement et aux états de la nature ». Delphine Fontenoy a été sollicitée pour participer à son jury. Elle a participé à sa défense le 7 septembre 2022. Le mémoire de Julien a été mis à la disposition des membres du comité d'accompagnement.

C. Contacts

Notre équipe se tient à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions complémentaires au sujet de ce rapport d'activités :



Directeur :

Serge VOGELS, svogels@espace-environnement.be

Portable : 0496/29.95.94

Responsable du projet :

Delphine FONTENOY, dfontenoy@espace-environnement.be

Portable : 0497/43.76.84

Adresse :

rue de Montigny 29 – BE-6000 CHARLEROI

Tél. : 071/300.300 - Fax : 071/509.678

www.espace-environnement.be